

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	8
• votants	11
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :
22 octobre 2021

Date d'affichage :

Objet
Délibération n°37.2021
Demande de subvention auprès du Département pour le financement de l'étude du Schéma Directeur de la Défense Extérieure contre l'Incendie (SDDECI).

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 28 octobre 2021 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, CORNAND Jean-Jacques, Jean-Guy
DRAMAIX, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian, LUCIANO Luc,
Bruno BLAIN, Jérôme MILLET.

Excusés : DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MILLET Jérôme), MORIN
Catherine (a donné pouvoir à MARCHAL Laurence), NOUVEL Alain (a
donné pouvoir à THIRIOT Christian).

Secrétaire de séance :

Mme MARCHAL Laurence

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'adoption du nouveau Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (arrêté du 23 février 2017) précise les règles applicables en matière de défense extérieure contre l'incendie et modifie les règles de dimensionnement en vigueur depuis les années 50.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a proposé aux communes volontaires d'engager un groupement de commande afin de mutualiser la réalisation des études DECI auxquelles la commune a adhéré.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable afin de mieux comprendre le fonctionnement de ses infrastructures et d'intégrer notamment les nouvelles exigences du décret du 27 janvier 2012 dont les objectifs minimums de rendement de réseau et la réalisation du descriptif détaillé des ouvrages. L'analyse du fonctionnement des infrastructures d'alimentation en eau potable permet également d'analyser les possibilités d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie et de prévenir tout dommage sur les infrastructures d'alimentation en eau potable en cas de mobilisation des équipements de DECI.

Monsieur le Maire ajoute que les études DECI réalisées en parallèle d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, peuvent être financées à hauteur de 80% par le Département. A défaut et en l'absence de schéma directeur d'alimentation en eau potable, l'ÉTAT, par

l'intermédiaire de la DETR, peut également hauteur de 80%, sous réserve toutefois de investissements.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral du 23 février 2017 relatif au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie,

CONSIDERANT :

- La délibération relative à l'adhésion au groupement de commande,
- La délibération relative au lancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- La délibération relative à l'acceptation du devis du cabinet CEREG d'un montant de 6504,50 euros HT pour la réalisation du SCDECI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le maire a sollicité les aides financières des principaux financeurs (Département, Etat) à hauteur de 80% du montant du marché,
- **DIT** que cette délibération sera notifiée au trésorier payeur,
- **DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 28 octobre 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

